

Traitement général. — Le traitement général dans toutes ces affections sera celui de la tuberculose à sa phase initiale (aération continue, suralimentation, surtout carnée).

L'huile de foie de morue sera employée systématiquement dans la saison froide, à moins d'incompatibilité gastrique.

Le traitement arsenical, et surtout sous la forme cacodylique, sera également essayé.

LEREDDE.

URTICAIRE

Pour être efficace, le traitement de l'*urticaire* suppose la connaissance exacte de la cause qui la provoque. Car le traitement de l'éruption elle-même, ou traitement local, n'est en réalité que palliatif et vise uniquement à combattre la sensation prurigineuse, parfois intolérable.

1° Les **moyens locaux** dont le médecin dispose, à cet effet, sont nombreux et variés et peuvent être employés indifféremment, quelle que soit la cause de l'urticaire.

D'une façon générale, les bains sont plutôt nuisibles; de même, il faut éviter de se servir d'eau froide pour la toilette, car elle exagère les démangeaisons.

Dans bon nombre de cas, de *simples lotions vinaigrées chaudes*, ou mieux, des lotions chaudes avec une *solution d'acide phénique à 1 pour 100*, auront une réelle efficacité.

Il sera utile de faire suivre ces lotions, sans essuyer la peau, d'applications de *poudre d'amidon*, de *talc*, d'*oxyde de zinc* ou de *sous-nitrate de bismuth*; on pourra aussi employer la *pommade à l'oxyde de zinc*. Ces poudres et pommades calmeront d'autant mieux les démangeaisons qu'elles renfermeront du *menthol* dans la proportion de 1 pour 100.

Si ces moyens restent inefficaces, on pourra essayer les pulvérisations avec la solution suivante, recommandée par M. Gaucher :

Chloroforme.....	} aa 30 grammes.
Alcool camphré.....	
Éther sulfurique.....	
Menthol.....	

en ayant soin de saupoudrer les parties, après chaque pulvérisation, avec de la poudre d'amidon ou d'oxyde de zinc.

Enfin, dans les cas rebelles à tous les moyens précédents, on pourra recourir à l'*emmaillotement ouaté* préconisé par M. Jacquet. Cette méthode repose sur ce fait que les démangeaisons s'exagèrent au contact de l'air; mais elle est difficilement applicable aux éruptions généralisées à toute la surface du corps.

2° Le **traitement général** de l'urticaire varie avec la cause de l'éruption.

a. Tout d'abord, il doit être *prophylactique*; il faut, en effet, tenir compte des idiosyncrasies; il est des personnes qui ont une poussée d'urticaire chaque fois qu'elles mangent tel ou tel aliment (moules, poisson, écrevisses, gibier, fraises, etc.), ou qu'elles absorbent tel ou tel médicament. Ces personnes devront s'abstenir de ces aliments ou de ces médicaments. Il est vrai que cette prédisposition individuelle à l'urticaire est souvent le fait d'un mauvais état des voies digestives; si bien que la première indication thérapeutique sera de soigner la dyspepsie, la dilatation d'estomac, etc.

b. Quoi qu'il en soit de ces indications en quelque sorte préventives, en présence d'une urticaire causée par une intoxication alimentaire, on devra administrer, suivant les cas, un vomitif ou un purgatif, imposer la diète lactée, assurer l'antisepsie intestinale; les phénomènes d'intoxication peuvent même parfois être assez profonds pour nécessiter la mise en œuvre des moyens actifs dirigés contre les empoisonnements en général ou contre tel ou tel empoisonnement en particulier (moules, chloral).

Quand l'urticaire est provoquée par un kyste hydatique, il est évident qu'elle fournit, en même temps qu'un élément de diagnostic, quelquefois une indication thérapeutique spéciale visant le kyste hydatique lui-même.

Les punaises peuvent provoquer une éruption d'urticaire; le seul traitement consiste à détruire les parasites.

Chez les nerveux (hystériques, neuro-arthritiques), l'urticaire peut se présenter sous la forme dite « autographique »; elle indique l'emploi des antispasmodiques et en particulier de la valériane.

Certains paludéens présentent des poussées d'urticaire intermittente, qui indiquent formellement l'emploi prolongé de la quinine.

c. Enfin, en outre des indications thérapeutiques spéciales à chaque variété étiologique, l'urticaire peut être justiciable d'une *médication interne* commune; en effet, quelle que soit la variété étiologique, les démangeaisons peuvent être tellement intolérables qu'elles produisent une excitation nerveuse considérable et empêchent le som-

meil ; en pareil cas, le seul emploi des moyens locaux est insuffisant à calmer le prurit et il est nécessaire d'administrer des médicaments calmants (valériane et surtout valérianate d'ammoniaque) et des hypnotiques (opium, trional, chloralose).

E. SERGENT.

ZONA

Le traitement du *zona* comporte, suivant les circonstances, des indications thérapeutiques particulières.

Le *traitement local*, commun à toutes les variétés étiologiques, consiste essentiellement à éviter la déchirure des vésicules et leur transformation en exulcérations, qui deviendraient l'origine de nouvelles douleurs. On recommandera donc au malade de ne jamais se gratter et l'on supprimera toutes les causes de frottements irritants. Dans ce but, on saupoudrera largement toute la surface envahie avec de la poudre d'amidon ou d'oxyde de zinc et on la protégera avec une couche d'ouate assez épaisse, maintenue fixe à l'aide d'un bandage.

Si, malgré ces précautions ou avant tout traitement, les vésicules sont rompues et excoriées, on remplacera les poudres par des pommades : soit par une pommade inerte à l'oxyde de zinc, soit, si les douleurs sont très cuisantes, par une pommade calmante, contenant du chlorhydrate de morphine ou de cocaïne :

Oxyde de zinc.....	2 grammes.
Chlorhydrate de morphine ou de cocaïne.....	0 ^{gr} ,02
Vaseline.....	20 grammes.

On pourrait aussi, en pareil cas, prescrire des applications de liniment oléo-calcaire, suivant le conseil de M. Besnier.

Mais, en dehors de cette médication locale, qui convient à toutes les formes cliniques du *zona*, certaines indications thérapeutiques particulières peuvent être fournies par des éléments symptomatiques ou étiologiques.

C'est ainsi que l'*élément névralgique*, parfois prédominant, pourra dicter, outre l'application des topiques calmants précédemment indiqués, l'emploi des divers agents de la médication de la

douleur et, en particulier, l'antipyrine, la quinine, l'opium, la belladone, l'aconitine. Dans les cas où les douleurs très intenses sont entretenues par la névrite, les pulvérisations de chlorure de méthyle, les pointes de feu, les vésicatoires volants sur le trajet du nerf, l'électrisation peuvent être d'un secours utile et permettre d'éviter l'emploi des piqûres de morphine.

Celles-ci, cependant, ne devront pas être refusées dans les cas où la morphinomanie n'est plus qu'une éphémère complication, tel le *zona rebelle du vieillard*, assez atroce parfois pour conduire au suicide, tel encore le *zona symptomatique d'un cancer pleuro-pulmonaire* (Ollivier).

On a récemment employé, contre ces douleurs du *zona*, les injections de cocaïne, soit intra-, soit extra-méningées.

Dans le *zona non symptomatique, primitif et épidémique (fièvre zostérienne de Landouzy)*, l'élément fébrile, infectieux, pourra nécessiter la mise en œuvre d'une médication générale, dont les purgatifs et les antithermiques feront les principaux frais.

Enfin, certaines indications pourront être fournies par le *siège de l'éruption*.

C'est ainsi que des soins spéciaux devront être apportés au traitement du *zona ophtalmique* et qu'en pareil cas la première indication sera d'éviter les complications oculaires qui pourraient survenir à la suite d'une ulcération de la cornée.

E. SERGENT.